

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'université du Mans

Séance du 4 décembre 2025

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

2.1.2 – Cotisations, subventions, tarifs dons et conventions

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;*
VU *les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 0 abstention, 22 voix pour et 0 voix contre, les cotisations.**
- **Approuve avec 1 abstention, 19 voix pour et 0 voix contre, les tarifs**

Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 8 décembre 2025

La présidente de l'université

Pour la Présidente de l'université
et par délégation
Delphine LEFORT


Pascal NOUËL

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

COTISATIONS 2025

C n°	Cotisation enregistrée le	Pour information ou attribution	Date CA	Demandeur	Objet de la demande	Montant HT ou pas application de TVA	Financier
117	26/11/2025	Attribution	04/12/2025	SFA	Cotisation 2025-2026	3 676,00 €	LAUM
118	26/11/2025	Attribution	04/12/2025	EMC2	Cotisation 2025	2 650,00 €	DRIS

TARIFS 2025

Tarif n°	Tarif enregistré le	Pour information ou attribution	Convention n°	Date CA	Financeur	Demandeur	Objet de la demande	Montant
31	01/12/2025	Attribution	559_25	04/12/2025	Usagers	UFR LLSH	droits administratifs et droits EAD de l'UFR LLSH dans le cadre du DUFLE Chine	Tarifs divers